

Des accords bilatéraux renforcent les relations Canada-Chili

Le 21 janvier 1998
Santiago (Chili)

Le Premier ministre Jean Chrétien ainsi que les Premiers ministres provinciaux et les Leaders de gouvernements territoriaux du Canada ont assisté aujourd'hui à la signature de quatre accords bilatéraux après une rencontre avec le Président du Chili Eduardo Frei.

« L'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili sert de base à nos solides relations économiques et commerciales, a déclaré le Premier ministre. Les accords signés aujourd'hui constituent des éléments importants pour l'expansion des liens sociaux et technologiques entre nos deux pays. »

La Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale fera en sorte que les profits, les revenus ou les gains réalisés dans un pays et versés à une personne de l'autre pays ne sont pas imposés deux fois. Grâce à cette convention, les investisseurs et les commerçants des deux pays disposeront d'un cadre fiscal stable, ce qui aura pour effet d'améliorer encore davantage les relations commerciales et économiques entre le Canada et le Chili.

Le Mémoire d'accord sur la coopération dans le domaine de l'éducation vise à intensifier la coopération à ce titre, à faciliter l'acquisition des compétences rendues nécessaires par la nouvelle économie mondiale fondée sur les connaissances, et à amener les Canadiens et les Chiliens à mieux se connaître et se comprendre. La pièce maîtresse du Mémoire est l'annonce de trois bourses annuelles réciproques qui permettront à des Chiliens d'effectuer des études de troisième cycle et des études post-doctorales au Canada, et à des Canadiens de fréquenter des établissements chiliens.

La Déclaration d'intention en vue d'une coopération dans le domaine des sciences et de la technologie souligne l'intention du Canada et du Chili de procéder à une évaluation du système chilien de promotion de la recherche scientifique et technologique. La Déclaration améliorera les liens bilatéraux concernant l'élaboration d'une politique dans le domaine, au moment où les deux pays doivent chacun bâtir une économie plus innovatrice et fondée sur les connaissances.

Le Protocole d'entente relatif au Réseau scolaire et aux applications de l'autoroute de l'information permettra au Canada et au Chili de coopérer en matière d'utilisation des technologies de l'information et des communications appliquées à l'apprentissage, à l'élaboration et au contenu des programmes, à l'enseignement, au recyclage des travailleurs et à l'accès communautaire. L'entente prévoit également une collaboration pour le développement de l'autoroute de l'information au Chili.

Le Premier ministre s'est également dit heureux de trois annonces faites pendant la cérémonie de signature.

L'Association des collèges communautaires du Canada facilitera l'établissement d'un Centre international pour la formation et le transfert de technologie dans l'industrie minière. Le Centre sera situé à l'Université d'Atacama, au Chili. Ce projet a été rendu possible grâce à un financement offert par l'Agence canadienne de développement international et des sociétés minières du Canada. Le Centre fera la promotion de meilleures pratiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement au Chili, dans le sud du Pérou, en Bolivie et en Argentine.

Le Centre de recherches pour le développement international, par le biais d'un financement de l'Agence canadienne de développement international, et le ministère chilien de l'Agriculture

créeront la forêt modèle de Chiloé, au Chili. Le projet contribuera à améliorer les pratiques de gestion forestière dans ce pays, et permettra à ce dernier de faire partie du Réseau international de forêts modèles, dirigé par le Canada et dont l'objectif est la conservation et la gestion durable des forêts tempérées et boréales.

Environnement Canada, Industrie Canada et la Commission nationale chilienne de l'environnement ont échangé des documents confirmant leur intention de renouveler pour deux ans le Mémorandum d'accord sur la coopération dans le domaine de l'environnement signé en 1995. Depuis, plus de 20 activités conjointes ont été entreprises pour améliorer la gestion de l'environnement et promouvoir le développement durable. Les projets à venir porteront sur les transferts de technologie et viendront s'ajouter aux engagements que le Canada et le Chili ont pris pour renforcer leur coopération environnementale et veiller à un plus grand respect des dispositions contenues dans l'accord supplémentaire relatif à l'environnement conclu en marge de l'Accord de libre-échange Canada-Chili.

- 30 -

Service de presse du CPM : (613) 957-5555